MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRAIE
Place de la Roirie – BP 59
DOMFRONT
61700 DOMFRONT EN POIRAIE
Tél : 02.33.30.60.60
Fax : 02.33.30.60.67

DECISION 2022-90

Monsieur le Maire,

Vu la délibération du 7 décembre 2021 adoptant le Règlement Budgétaire suite au passage de la comptabilité M14 en M57, il est précisé à l'article 1.3 intitulé « *Budget supplémentaire et décision modificative* » qu'il est possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre ou à l'intérieur d'un même chapitre, de procéder à des virements de crédits dans la limite de 5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Considérant la nécessité de procéder à un virement de crédit de la section d'investissement à l'intérieur du chapitre 2315 comme exposé ci-après :

Compte 2315 op. 100042	- 18 000 €
Compte 2315 op. 100045	+18 000 €

Et ce, afin de régler les dépenses d'investissement liées au marché du Pont du Château.

DECIDE

De procéder aux écritures ci-dessus.

De transmettre cette décision au contrôle de légalité et de régulariser le budget en conséquence,

Et d'autoriser Monsieur le Maire de Domfront en Poiraie à signer tous documents à intervenir à cet effet.

Fait à DOMFRONT EN POIRAIE, le 3 octobre 2022

Le Maire,

Bernard SOUL

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE (ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20221003-DECISION2022-90-AU
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022